



# Considérations générales sur le plan stratégique de l'Union pour la période 2016-2019

# TABLE DES MATIÈRES

ANNEXE 1 DE LA RESOLUTION 71 (RÉV. BUSAN, 2014)	4
Considérations générales sur le plan stratégique de l'Union pour la période 2016-2019	4
1 Introduction	4
1.1 L'UIT, son rôle en tant qu'organisation du système des Nations Unies: contribuer au pouvoir de transformation du programme de développement pour l'après-2015	4
1.2 Organes directeurs/rôle des Secteurs	5
1.2.1 Organes directeurs de l'UIT	5
1.2.1.1 La Conférence de plénipotentiaires	5
1.2.1.2 Le Conseil de l'UIT	5
1.2.2 Le rôle et la mission de chacun des Secteurs de l'UIT	5
1.2.2.1 Le Secteur des radiocommunications de l'UIT	5
1.2.2.2 Le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT	7
1.2.2.3 Le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT	7
1.2.2.4 Activités intersectorielles	8
2 Evaluation générale	8
2.1 Bref examen de la mise en œuvre du plan stratégique de l'Union pour la période 2012-2015	9
2.2 L'environnement/le secteur des télécommunications/TIC	10
2.2.1 Croissance et évolution du secteur des télécommunications/TIC	10
2.2.2 Inégalité et exclusion numérique	12
2.2.2.1 La fracture numérique	12
2.2.2.2 La fracture numérique entre les hommes et les femmes	14
2.2.2.3 Les télécommunications/TIC et les personnes handicapées	14
2.2.3 Risques et problèmes découlant de la croissance des télécommunications/TIC	14
2.2.3.1 Instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC	14
2.2.3.2 Protection des plus vulnérables	15
2.2.3.3 Les télécommunications/TIC et les changements climatiques	16
2.2.4 Evolution de l'environnement/du secteur des télécommunications/ TIC	16
3 Analyse de la situation pour les Secteurs de l'UIT	18
3.1 Analyse de la situation pour l'UIT-R	18
3.2 Analyse de la situation pour l'UIT-T	19
3.3 Analyse de la situation pour l'UIT D	19

# ANNEXE 1 DE LA RÉOLUTION 71 (RÉV. BUSAN, 2014)

## Considérations générales sur le plan stratégique de l'Union pour la période 2016-2019

La Section 1 du présent document d'information à caractère général est une introduction qui présente l'Union internationale des télécommunications (UIT), son rôle en tant que institution spécialisée des Nations Unies ainsi que le rôle et la mission de ses Secteurs et de ses organes directeurs.

La Section 2 – Evaluation générale – expose les enseignements tirés de la mise en oeuvre du plan stratégique pour la période 2012-2015 et décrit les grandes lignes générales de l'environnement/du secteur des télécommunications/ technologies de l'information et de la communication (TIC) en rapport avec le plan stratégique pour la période 2016-2019.

La Section 3 présente des analyses de la situation relatives au rôle et à l'avenir de chacun des Secteurs de l'UIT.

### 1 Introduction

Conformément à son objet, tel qu'il est défini dans la Constitution de l'UIT (article 1, § 1-2) et dans la Convention de l'UIT, l'Union s'est engagée à connecter le monde et, dans cette optique, oeuvre pour assurer un fonctionnement harmonieux et efficace de l'infrastructure mondiale des communications qui permette à chacun d'avoir accès aux avantages des télécommunications/TIC et pour contribuer à l'atténuation de nouveaux risques. L'UIT supervise l'attribution des fréquences du spectre au niveau international et assure la coordination des satellites, s'emploie à élaborer de nouvelles normes relatives aux télécommunications/TIC et à parvenir à un consensus sur ce sujet, analyse des politiques générales et des travaux relatifs à la création d'un environnement propice et fournit également une assistance technique à ses Etats Membres.

Les activités de l'Union, dont les orientations sont définies par les Etats Membres et les Membres de Secteur, sont très diverses, qu'il s'agisse des normes qui sous-tendent l'exploitation du large bande ou de l'attribution du spectre, des technologies de base en ce qui concerne l'accès ou du large bande mobile haut débit, des câbles sous-marins ou des fibres optiques

terrestres, des liaisons hyperfréquences ou des satellites, de l'accessibilité à la cybersanté, de l'autonomisation des femmes ou de l'interopérabilité. Les travaux que l'UIT mène en collaboration avec les gouvernements, le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile contribuent à assurer une connectivité universelle et efficace aux radiocommunications, à la téléphonie, à la télévision et à l'Internet.

#### 1.1 L'UIT, son rôle en tant qu'organisation du système des Nations Unies: contribuer au pouvoir de transformation du programme de développement pour l'après-2015

Alors qu'approche la date butoir pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et que la mise en place du programme de développement pour l'après-2015 des Nations Unies et des Objectifs de développement durable (ODD) est bien avancée, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies s'emploient à définir un cadre unique pour le développement qui incarne un ensemble cohérent de buts intégrant de façon équilibrée les trois dimensions du développement durable qui ont été identifiées lors de la Conférence Rio+20 (à savoir le volet social, le volet économique et le volet protection de l'environnement).

Le rôle des télécommunications/TIC, y compris du large bande, est essentiel pour accélérer les progrès sur la voie du développement durable. Ces technologies sont en effet au coeur même de toute politique de développement et constituent un atout majeur pour l'élaboration d'un programme de développement au niveau national, régional et/ou mondial<sup>1</sup>.

Depuis 2003, le processus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a largement contribué au développement des télécommunications/TIC à l'échelle mondiale qui s'inscrit dans le droit fil du programme de développement global.

<sup>1</sup> Commission «Le large bande au service du développement numérique» (2013): La situation du large bande en 2013: L'universalisation du large bande.

Dans le cadre de la stratégie qu'elle met en oeuvre pour connecter le monde, l'Union veille à ce que les télécommunications/TIC continuent d'être reconnues à leur juste valeur par la communauté internationale et trouvent toute leur place dans la nouvelle stratégie de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'un développement durable et équitable.

L'UIT est également déterminée à intégrer dans son plan et ses travaux stratégiques les priorités de l'Organisation des Nations Unies, dans des domaines tels que l'égalité entre les hommes et les femmes, les personnes handicapées, les populations rurales, les personnes âgées et la réduction des risques de catastrophe naturelle, pour n'en citer que quelques-uns. Le système des Nations Unies s'est également lancé dans un processus de réforme qui exige, entre autres, une harmonisation des pratiques opérationnelles, en particulier l'application de la méthode de la gestion axée sur les résultats (GAR). Ces efforts et réformes prioritaires engagés à l'échelle mondiale entrent en ligne de compte dans la stratégie de l'UIT.

## 1.2 Organes directeurs/rôle des Secteurs

L'Union comprend: a) la Conférence de plénipotentiaires, qui est l'organe suprême de l'Union; b) le Conseil de l'UIT, qui agit au nom de la Conférence de plénipotentiaires; c) les conférences mondiales des télécommunications internationales; d) le Secteur des radiocommunications (UIT-R), y compris les conférences mondiales et régionales des radiocommunications, les assemblées des radiocommunications et le Comité du Règlement des radiocommunications; e) le Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T), y compris les assemblées mondiales de normalisation des télécommunications; f) le Secteur du développement des télécommunications (UIT-D) y compris les conférences mondiales et régionales de développement des télécommunications; et g) le Secrétariat général. Les trois Bureaux (Bureau des radiocommunications ou BR; Bureau de la normalisation des télécommunications ou TSB; et Bureau de développement des télécommunications ou BDT) font office de secrétariat pour chaque Secteur.

### 1.2.1 Organes directeurs de l'UIT

#### 1.2.1.1 La Conférence de plénipotentiaires

La Conférence de plénipotentiaires est l'organe suprême de l'Union. Elle prend les décisions qui déterminent les orientations de l'Union et de ses activités.

#### 1.2.1.2 Le Conseil de l'UIT

Le Conseil de l'UIT, en sa qualité d'organe directeur de l'Union, agit en tant que mandataire de la Conférence de plénipotentiaires. Il prend toutes les mesures propres à faciliter la mise en oeuvre des dispositions de la Constitution, de la Convention, des Règlements administratifs (Règlement des télécommunications internationales et Règlement des radiocommunications), des décisions de la Conférence de plénipotentiaires et, le cas échéant, des décisions des autres conférences et réunions de l'Union. Le Conseil exerce un contrôle également en ce qui concerne la politique et la planification stratégique de l'Union et est chargé d'assurer le bon fonctionnement quotidien de l'Union, de coordonner les programmes de travail, d'approuver les budgets, ainsi que de contrôler les finances et les dépenses. Il examine les grandes questions de politique des télécommunications afin que les activités, les politiques et les stratégies de l'Union soient parfaitement adaptées à l'évolution rapide et dynamique de l'environnement/du secteur des télécommunications/TIC.

### 1.2.2 Le rôle et la mission de chacun des Secteurs de l'UIT

#### 1.2.2.1 Le Secteur des radiocommunications de l'UIT

Le Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R) joue un rôle essentiel dans la gestion à l'échelle mondiale du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites, ressources naturelles limitées qui sont de plus en plus sollicitées par un nombre important et croissant de services tels que les services fixe, mobile, de radiodiffusion, d'amateur, de recherche spatiale, les télécommunications d'urgence, la météorologie, les systèmes mondiaux de localisation, les systèmes de surveillance de l'environnement et les services de communication qui assurent la sécurité de la vie humaine sur terre, en mer et dans les airs.

L'UIT-R a pour mission d'assurer l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre des fréquences radioélectriques par tous les services de radiocommunication, y compris ceux qui utilisent les orbites de satellite, de procéder à des études et d'approuver des recommandations sur des questions de radiocommunication.

### *Conférences mondiales des radiocommunications*

Dans le cadre de leur mandat, les conférences mondiales des radiocommunications (CMR), convoquées tous les trois à quatre ans, examinent et révisent, au besoin, le Règlement des radiocommunications qui est le traité international régissant l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellite. Les révisions sont apportées en fonction de l'ordre du jour établi par le Conseil de l'UIT, qui tient compte des recommandations des CMR précédentes.

### *Assemblées des radiocommunications*

Les assemblées des radiocommunications (AR) sont responsables de la structure, du programme et des procédures d'approbation des études sur les radiocommunications. Elles:

- attribuent les travaux préparatoires et d'autres questions aux commissions d'études;
- donnent suite à d'autres demandes émanant des conférences de l'UIT;
- proposent des sujets à inscrire à l'ordre du jour de futures CMR;
- approuvent et publient les recommandations UIT-R et les questions UIT-R élaborées par les commissions d'études;
- fixent le programme de travail des commissions d'études, dissolvent les commissions d'études ou en créent de nouvelles, s'il y a lieu.

### *Comité du Règlement des radiocommunications*

Les douze membres du Comité du Règlement des radiocommunications (RRB) sont élus par la Conférence de plénipotentiaires. Ils s'acquittent de leurs tâches de manière indépendante et à temps partiel.

Le Comité:

- approuve les Règles de procédure qu'utilise le Bureau des radiocommunications pour appliquer les dispositions du Règlement des radiocommunications et inscrire les assignations de fréquence soumises par les Etats Membres;
- traite les questions dont il est saisi par le Bureau et qui ne peuvent pas être résolues par l'application des dispositions du Règlement des radiocommunications ou des Règles de procédure;
- examine les rapports sur les études qu'à menées le Bureau à la demande d'une ou de plusieurs administrations dans le cas de problèmes de brouillage non résolus et formule des recommandations;

- formule des avis à l'intention des conférences des radiocommunications et des assemblées des radiocommunications;
- examine les appels de décisions prises par le Bureau des radiocommunications en ce qui concerne des assignations de fréquence;
- assume toute autre fonction supplémentaire prescrite par une conférence compétente ou par le Conseil.

### *Commissions d'études de l'UIT-R*

Les commissions d'études de l'UIT-R, y compris la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure, élaborent les bases techniques, d'exploitation, de réglementation et de procédure en vue des décisions qui sont prises par les CMR. La Réunion de préparation à la Conférence (RPC) fait la synthèse de ces bases. Les commissions d'études de l'UIT-R élaborent également des normes internationales (recommandations), des rapports, des vœux et des manuels sur les questions de radiocommunication.

### *Groupe consultatif des radiocommunications*

Aux termes de l'article 11A de la Convention, le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR): «1) examine les priorités, les programmes, les opérations, les questions financières et les stratégies concernant les assemblées des radiocommunications, les commissions d'études et autres groupes et la préparation des conférences des radiocommunications, ainsi que toute question particulière que lui confie une conférence de l'Union, une assemblée des radiocommunications ou le Conseil; 1bis) examine la mise en oeuvre du plan opérationnel de la période précédente, afin de déterminer les domaines dans lesquels le Bureau n'a pas atteint ou n'a pas pu atteindre les objectifs fixés dans ce plan, et conseille le Directeur en ce qui concerne les mesures correctives nécessaires; 2) examine les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail [...]; 3) fournit des lignes directrices relatives aux travaux des commissions d'études; 4) recommande des mesures visant notamment à encourager la coopération et la coordination avec d'autres organes de normalisation, avec le Secteur de la normalisation des télécommunications, avec le Secteur du développement des télécommunications et avec le Secrétariat général; [...] 6) élabore un rapport à l'intention du Directeur du Bureau des radiocommunications, en indiquant les mesures prises concernant les points ci-dessus; 7) élabore un rapport à l'intention de l'assemblée des radiocommunications sur les questions qui lui ont été confiées conformément au numéro 137A de la présente Convention et le transmet au Directeur pour soumission à l'assemblée [...]».

### 1.2.2.2 Le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

Le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) constitue une instance mondiale unique au sein de laquelle les représentants des secteurs public et privé oeuvrent ensemble à encourager l'élaboration et l'utilisation de normes internationales compatibles, non discriminatoires et établies en fonction de la demande. Ces normes reposent sur le principe d'ouverture et tiennent compte des besoins des utilisateurs, afin de créer un environnement dans lequel les utilisateurs puissent avoir accès, partout dans le monde, à des services d'un coût abordable, indépendamment de considérations de technologie, en particulier dans les pays en développement<sup>2</sup>, tout en établissant parallèlement des liens entre les activités de l'UIT-T et les résultats pertinents du Sommet mondial sur la société de l'information.

#### *Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications*

Convoquée tous les quatre ans, l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) fixe l'orientation et la structure générales de l'UIT-T, définit la politique générale du Secteur, établit les commissions d'études, approuve leur programme de travail pour les quatre années à venir et nomme leur président et leurs vice-présidents.

#### *Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications*

Aux termes de l'article 14A de la Convention, le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT): «1) étudie les priorités, les programmes, les opérations, les questions financières et les stratégies applicables aux activités du Secteur de la normalisation des télécommunications; 1bis) examine la mise en oeuvre du plan opérationnel [...]; 2) examine les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail [...]; 3) fournit des lignes directrices relatives aux travaux des commissions d'études; 4) recommande des mesures visant notamment à encourager la coopération et la coordination avec d'autres organismes compétents ainsi qu'avec le Secteur des radiocommunications, le Secteur du développement des télécommunications et le Secrétariat général; [...] 6) élabore un rapport à l'intention du Directeur du Bureau de la normalisation

des télécommunications en indiquant les mesures prises concernant les points ci-dessus; 7) élabore un rapport à l'intention de l'assemblée mondiale de normalisation des télécommunications sur les questions qui lui ont été confiées [...]».

#### *Commissions d'études de l'UIT-T*

Les commissions d'études de l'UIT-T rassemblent des experts du monde entier qui élaborent des normes internationales, à savoir les recommandations UIT-T, qui sous-tendent l'infrastructure mondiale des télécommunications/TIC. Elles permettent d'assurer des communications dans le monde entier en garantissant l'interopérabilité des réseaux et des dispositifs de télécommunication/TIC de tous les pays.

### 1.2.2.3 Le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT

Le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) a pour mission première d'encourager la coopération et la solidarité internationales en vue de fournir une assistance technique aux pays en développement et de créer, de développer et de perfectionner des équipements et des réseaux de télécommunication/TIC dans ces pays. L'UIT-D doit s'acquitter de la double responsabilité qui est celle de l'Union en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en oeuvre des projets relevant des activités des Nations Unies pour le développement ou d'autres modalités de financement, en vue de faciliter et d'améliorer le développement des télécommunications/TIC en offrant, organisant et coordonnant des activités d'assistance et de coopération techniques.

#### *Conférences mondiales de développement des télécommunications*

Les conférences mondiales de développement des télécommunications (CMDT) établissent le programme de travail ainsi que des lignes directrices pour l'UIT-D pour le cycle de quatre ans suivant, tandis que les conférences régionales examinent les travaux qui sont menés pour parvenir aux objectifs généraux et veillent à ce que les buts soient atteints. Les CMDT sont des instances au sein desquelles toutes les parties prenantes intéressées et concernées par les travaux de l'UIT-D débattent des questions se rapportant à la fracture numérique, aux télécommunications et au développement. Elles examinent aussi les nombreux programmes et projets du Secteur et du Bureau de développement des télécommunications (BDT). Il est rendu compte des résultats obtenus et de nouveaux projets sont lancés.

<sup>2</sup> Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition.

Les réunions préparatoires régionales (RPM) en vue de la CMDT sont l'occasion pour les pays de chaque région de se réunir et d'examiner leurs besoins et les projets en cours et futurs du Secteur.

#### *Groupe consultatif pour le développement des télécommunications*

Aux termes de l'article 17A de la Convention, le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT): «1) étudie les priorités, les programmes, les opérations, les questions financières et les stratégies applicables aux activités du Secteur du développement des télécommunications; 1bis) examine la mise en oeuvre du plan opérationnel de la période précédente, afin de déterminer les domaines dans lesquels le Bureau n'a pas atteint ou n'a pas pu atteindre les objectifs fixés dans ce plan, et conseille le Directeur en ce qui concerne les mesures correctives nécessaires; 2) examine les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail [...]; 3) fournit des lignes directrices relatives aux travaux des commissions d'études; 4) recommande des mesures visant notamment à encourager la coopération et la coordination avec le Secteur des radiocommunications, le Secteur de la normalisation des télécommunications et le Secrétariat général ainsi qu'avec d'autres institutions de développement et de financement compétentes; [...] 6) élabore un rapport à l'intention du Directeur du Bureau de développement des télécommunications, en indiquant les mesures prises concernant les points ci-dessus; 6bis) élabore un rapport à l'intention de la conférence mondiale de développement des télécommunications sur les questions qui lui ont été confiées conformément au numéro 213A de la présente Convention et le transmet au Directeur pour soumission à la conférence [...]».

#### *Commissions d'études de l'UIT-D*

Pour appuyer les activités du BDT dans les domaines du partage des connaissances et du renforcement des capacités, les commissions d'études de l'UIT-D étudient et analysent les questions relatives aux télécommunications/TIC, articulées autour de tâches, qui sont prioritaires pour les pays en développement. Les deux commissions d'études de l'UIT-D constituent pour les gouvernements, les entités du secteur privé et les milieux universitaires une instance neutre au sein de laquelle ils peuvent débattre des questions prioritaires pour le secteur des télécommunications/TIC: la Commission d'études 1 s'occupe des questions relatives à la création d'un environnement propice au développement des télécommunications/TIC. La Commission d'études 2 s'occupe des questions relatives aux applications des TIC, à la cybersécurité, aux

télécommunications d'urgence et à l'adaptation aux effets des changements climatiques.

#### **1.2.2.4 Activités intersectorielles**

Les résolutions et décisions de la Conférence de plénipotentiaires et du Conseil prévoient, conformément au mandat de l'Union, d'autres manifestations, forums et conférences qui concernent tous les Secteurs.

#### *Conférences mondiales des télécommunications internationales*

Les conférences mondiales des télécommunications internationales (CMTI) peuvent réviser en partie ou, dans des cas exceptionnels, en totalité le Règlement des télécommunications internationales et peuvent traiter toute question de nature mondiale relevant de leur compétence ou se rapportant à leur ordre du jour.

## **2 Evaluation générale**

Cette évaluation vise à passer brièvement en revue la mise en oeuvre du plan stratégique de l'Union pour la période 2012-2015, à déterminer les grandes lignes d'évolution de l'environnement/du secteur des télécommunications/TIC qui orienteront les travaux de l'UIT dans l'avenir et à identifier les problèmes liés à cet environnement. Les principaux éléments relevés sont les suivants:

- La croissance du secteur des télécommunications/TIC est soutenue et ces technologies sont de plus en plus largement disponibles et répandues.
- Alors que les télécommunications/TIC sont de plus en plus largement utilisées, les inégalités se creusent et le problème de l'exclusion s'exacerbe: la réduction de la fracture numérique et l'inclusion sont donc des questions qui doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.
- La croissance soutenue et l'utilisation croissante des télécommunications/TIC ne sont pas sans risques et posent de nouveaux problèmes.
- Le phénomène de convergence se produit à différents niveaux et fait disparaître les cloisonnements entre les différents secteurs technologiques. Les technologies évoluent rapidement, le rythme de l'innovation s'accélère et l'omniprésence des technologies devient chaque jour de plus en plus une réalité. L'environnement/le secteur des télécommunications/TIC est de plus en plus complexe. L'évolution et la convergence des télécommunications/TIC auront également une incidence sur leur environnement/secteur en constante mutation.

## 2.1 Bref examen de la mise en œuvre du plan stratégique de l'Union pour la période 2012-2015

Le plan stratégique de l'Union pour la période 2012-2015 a été adopté par la Conférence de plénipotentiaires de 2010 tenue à Guadalajara (Mexique). Il est structuré de façon notamment à faciliter la mise en œuvre de la méthode GAR et à rattacher les buts stratégiques aux activités fondamentales de l'UIT.

Le plan stratégique pour la période 2012-2015 a permis à l'Union de progresser dans l'accomplissement de sa mission et la réalisation de ses buts. Un aperçu détaillé des résultats qu'elle a obtenus entre 2011<sup>3</sup> et 2014 est donné dans le «Rapport sur la mise en œuvre du plan stratégique et sur les activités de l'Union pour la période 2011-2014» (Document PP-14/20).

### Enseignements tirés

Sur la base d'une analyse de la mise en œuvre du plan stratégique en cours et après un examen approfondi des pratiques suivies dans d'autres organisations du système des Nations Unies, il a été jugé nécessaire d'apporter les grandes modifications suivantes au plan stratégique pour la période 2016-2019:

- **Une seule et même vision, une seule et même mission et un ensemble de valeurs fondamentales:** la vision et la mission de l'Union tout entière ainsi que les valeurs fondamentales qui déterminent les priorités de ses activités et guident ses processus décisionnels doivent être définies et exposées dès le début du plan stratégique.
- **Un cadre solide axé sur les résultats:** la planification stratégique et la planification opérationnelle s'inscrivent dans le même cadre axé sur les résultats, mais à des niveaux de détail différents. Pour que les principes de la GAR se concrétisent, le cadre axé sur les résultats, mis en place à l'UIT, doit intégrer les éléments suivants:
  - **Les buts stratégiques et les cibles de l'UIT:** les buts stratégiques, à la réalisation desquels contribuent les trois Secteurs, leurs Bureaux respectifs et le Secrétariat général, doivent être définis à l'échelle de l'Union tout entière. Les cibles globales en matière de télécommunications/TIC peuvent être les indicateurs qui mesurent le degré de réalisation pour ce qui est des buts stratégiques, dans la mesure où elles fournissent
- des valeurs de référence et des cibles pour la période couverte par le plan stratégique.
- **Les objectifs et les résultats:** les objectifs et les résultats de chaque Secteur et intersectoriels doivent être fixés pour atteindre les objectifs stratégiques de l'Union.
- **Les produits et les activités** correspondantes: les produits ou les services finals fournis par l'UIT et les activités correspondantes qui doivent être menées à bien pour offrir ces produits ou ces services s'inscrivent dans le processus de planification opérationnelle. Ainsi, la cohérence avec les buts stratégiques et les objectifs/résultats de l'UIT sera assurée et les mesures correctives qui pourraient s'avérer nécessaires pendant la période de quatre ans couverte par le plan stratégique pour s'adapter à l'évolution rapide de l'environnement/du secteur des télécommunications/TIC pourront être prises.
- **Des critères de mise en œuvre clairs:** des critères appropriés doivent être définis pour renforcer la coordination entre la planification stratégique et la planification opérationnelle et pour établir une hiérarchie dans les différentes activités de l'Union.
- **Renforcer la méthode de la GAR:** pour améliorer encore le suivi de la mise en œuvre du plan stratégique et pour pouvoir apporter les éventuelles mesures correctives pendant la période de quatre ans, les résultats de l'UIT doivent s'inscrire dans un cadre détaillé qui s'appuiera sur le renforcement des cadres suivants:
  - **Cadre de gestion des performances:** ce cadre servira à évaluer, non seulement les résultats obtenus en ce qui concerne les activités de l'UIT, mais aussi les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des buts stratégiques en atteignant les cibles globales en matière de télécommunications/TIC.
  - **Cadre de gestion des risques:** ce cadre servira à identifier, à analyser et à évaluer les risques susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats obtenus par l'Union en ce qui concerne la réalisation de ses buts et de ses objectifs. Les mesures d'atténuation de ces risques qui auront été définies dans ce cadre devront être examinées, planifiées et mises en œuvre via le processus de planification opérationnelle.

3 La direction de l'UIT a décidé de mettre en place le plan stratégique pour la période 2012-2015 dès 2011 et, dans cette optique, a commencé à évaluer les activités de l'Union et à faire rapport sur ces activités, en s'appuyant sur la structure du nouveau plan.



## 2.2 L'environnement/le secteur des télécommunications/TIC

Les télécommunications/TIC transforment pour ainsi dire tous les aspects de la vie moderne, vie professionnelle, activité économique, vie sociale et culturelle, aussi bien que loisirs. Selon les estimations de l'UIT, on comptait fin 2013 presque autant d'abonnements au cellulaire mobile (6,8 milliards) que d'habitants sur la planète, soit un taux de pénétration du cellulaire mobile de 96%. Fin 2013, près de 5 milliards de personnes avaient accès à la télévision et le nombre d'internautes s'établissait à 2,4 milliards. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication et les nouveaux moyens de télécommunication continuent leur progression dans les pays du monde entier et le nombre de personnes connectées ne cesse d'augmenter.

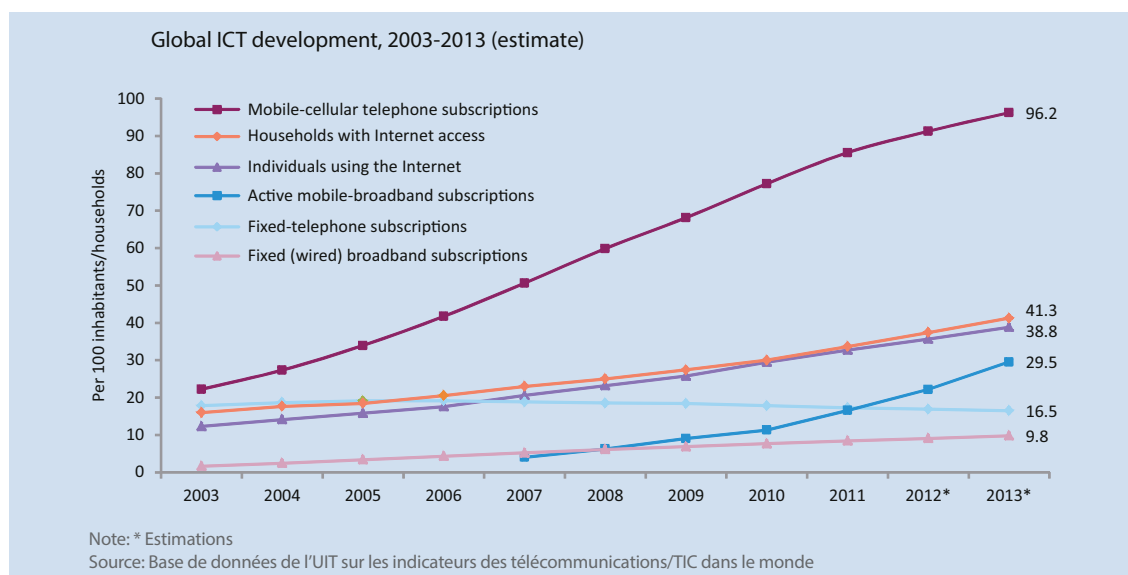
### 2.2.1 Croissance et évolution du secteur des télécommunications/TIC

Le secteur des télécommunications/TIC évolue rapidement et l'utilisation de ces technologies, de plus en plus répandues, se généralise.

La Figure 1 illustre le développement des télécommunications/TIC à l'échelle mondiale, par exemple en termes d'augmentation des niveaux d'accès pour différents types de télécommunications/TIC au cours de la dernière décennie. Les télécommunications/TIC sont devenues une infrastructure essentielle, qui assure non seulement les communications pour les particuliers et les organisations, mais aussi d'autres services publics tels que l'alimentation électrique, des soins de santé et des services financiers.

L'adoption des services large bande (filaire) fixes et mobiles n'a cessé de progresser à l'échelle mondiale. On compte aujourd'hui trois fois plus d'abonnements au large bande mobile qu'au large bande fixe (2,1 milliards, contre 700 millions). De fait, le large bande mobile est le service utilisant les télécommunications/TIC qui affiche les taux de croissance les plus élevés à l'échelle mondiale (Figure 1), contribuant ainsi à l'évolution de l'utilisation et de l'adoption de ces technologies ainsi que des types de services que le secteur fournit actuellement.

Figure 1: Développement des télécommunications/TIC à l'échelle mondiale



Ces taux de croissance rapides vont se poursuivre et s'accélérer dans l'avenir. Ericsson, par exemple, prévoit que le nombre d'abonnements à des smartphones devrait dépasser la barre des 4 milliards d'ici à la fin de 2018 alors que le nombre d'abonnements au large bande mobile, selon les prévisions, devrait s'établir à 7 milliards en 2018<sup>4</sup>. Selon d'autres analystes, le nombre d'abonnements 4G dans le monde sera multiplié par 10

au cours des cinq prochaines années, passant de 88 millions en 2012 à 864 millions en 2017<sup>5</sup>.

Par suite de la croissance du nombre d'utilisateurs, du volume de trafic et d'applications, les recettes totales du secteur des télécommunications/TIC devraient continuer de croître, mais les nouveaux acteurs de ce secteur sont, semble-t-il, en passe de se tailler une part croissante du marché. Les recettes totales des opérateurs de télécommunication traditionnels vont probablement augmenter, même si ces opérateurs risquent d'abandonner

jusqu'à 6,9% des recettes cumulées qu'ils tirent de la téléphonie (soit 479 milliards USD) aux fournisseurs OTT de services de téléphonie sur Internet (VoIP) à l'horizon 2020<sup>6</sup>. Dans un autre secteur apparenté, le marché de l'informatique en nuage, qui représentait 18 milliards USD en 2011, devrait, selon les estimations, se hisser à 32 milliards USD d'ici à 2013<sup>7</sup>, compte tenu des gros volumes de données stockées dans le nuage, qui représentent aujourd'hui deux tiers du trafic des centres de données à l'échelle mondiale<sup>8</sup>.

Le volume annuel de trafic Internet à l'échelle mondiale devrait dépasser la barre du zettaoctet (10 octets) (1,4 zettaoctet) d'ici à la fin de 2017 sous l'effet conjugué de la diversification des services de télévision payante et de diffusion vidéo en continu et d'autres contenus riches en média<sup>9</sup>. Plus de 4 milliards d'heures sont passées à regarder des vidéos sur YouTube chaque mois, plus de 30 milliards de contenus sont partagés sur Facebook tous les mois et près de 400 millions de tweets sont envoyés chaque jour par près de 200 millions d'utilisateurs actifs chaque mois<sup>10</sup>.

L'Internet des objets devient vite une réalité et les communications de machine à machine (M2M) devraient connaître un essor important dans un avenir proche. D'ici à la fin de 2017, les taux de croissance des téléviseurs, des tablettes, des smartphones et des modules M2M Internet pour entreprises seront respectivement de 42%, 116%, 119% et 86%. D'ici fin 2014, le trafic en provenance des dispositifs hertziens dépassera déjà le trafic provenant des dispositifs filaires<sup>11</sup>.

L'expression «big data» (données massives) sert à définir des ressources d'information extrêmement volumineuses, rapides et diverses qui nécessitent des modes de traitement de l'information rentables et innovants pour améliorer la compréhension de l'information et faciliter la prise de décisions<sup>12</sup>. On estime que 40 zettaoctets de données seront créés d'ici 2020, soit 300 fois plus que depuis 2005. Selon les estimations actuelles, 2,5 quintillions d'octets de données sont créés chaque jour. La plupart des sociétés aux États-Unis ont au moins 100 To de données stockées. Selon le secteur et l'organisation, les «big data» englobent des informations provenant de multiples sources, internes ou externes, transactions, média sociaux, contenus d'entreprises,

capteurs et dispositifs mobiles pour n'en citer que quelques-unes. En 2011, le volume global de données dans le domaine des soins de santé se chiffrait, selon les estimations, à 150 hexaocets et, en 2014, on estime qu'il y aura 420 millions de moniteurs de santé sans fil, à porter sur soi<sup>13</sup>.

Les télécommunications/TIC contribuent de plus en plus au développement socio-économique car elles permettent d'avoir accès en tout lieu et à tout moment à des informations et des services, de partager ces informations et ces services et aussi de traiter rapidement et de stocker en grosse quantité ces informations: il est ainsi possible d'offrir des services publics ou privés plus efficaces, plus efficaces, plus accessibles et financièrement plus abordables. Grâce aux télécommunications/TIC, l'accès aux marchés est élargi, la gestion des catastrophes est améliorée et la participation démocratique aux processus de gouvernance est facilitée. Ces technologies offrent aussi des moyens plus rentables et plus efficaces de préserver et de promouvoir la culture locale. Elles font baisser le coût des activités économiques et sociales (par exemple en remplaçant les services de transport et les services postaux) et ouvrent des débouchés commerciaux entièrement nouveaux (par exemple les services d'informatique en nuage, les applications et les services mobiles, l'externalisation des processus métiers et les entreprises s'occupant de contenus).

Dans le monde moderne, les télécommunications/TIC et, en particulier, les réseaux et les services large bande sont essentiels pour la croissance économique des pays (Encadré 1) et pour la compétitivité de chaque pays dans l'économie numérique mondiale. Les télécommunications/TIC et les réseaux large bande permettent d'acheminer rapidement et efficacement les communications par-delà les pays et les continents. Par ailleurs, les produits et les services utilisant les télécommunications/TIC font partie intégrante d'un secteur de haute technologie et à forte valeur ajoutée – le secteur qui connaît la plus forte croissance en termes d'échanges commerciaux internationaux<sup>14</sup> et qui peut alimenter une croissance encore plus forte des recettes. Le secteur des télécommunications/TIC est aujourd'hui un secteur économique à part entière – véritable catalyseur qui stimule la compétitivité technologique dans d'autres secteurs. Le large bande joue un rôle essentiel pour générer de nouvelles compétences et stimuler la croissance économique ainsi que le progrès technologique dans l'économie tout entière, qu'il s'agisse d'agriculture, de finances, d'éducation, de soins de santé ou de services modernes.

6 Emeka Obiodu et Jeremy Green (2012): The Future of Voice, OVUM.

7 Saul Berman, Lynn Kesterson-Townes, Anthony Marshall et Robini Srivathsa (2012): The power of Cloud: Driving business model innovation. IBM Global Business Services.

8 ITU et CISCO Visual networking index (VNI).

9 Cisco Visual Networking Index: Forecast and Methodology, 2011-2016.

10 Sources: McKinsey Global Institute, Twitter, Cisco, Gartner, EMC, SAS, IBM, MEPTec, QAS.

11 Cisco Visual Networking Index: Forecast and Methodology, 2011-2016.

12 Définition by Gartner.

13 Sources: McKinsey Global Institute, Twitter, Cisco, Gartner, EMC, SAS, IBM, MEPTec, QAS.

14 Organisation mondiale du commerce (2013): Rapport sur le commerce mondial, 2013.

## Encadré 1: La contribution des télécommunications/TIC au développement national

Les travaux de recherche très souvent cités de la Banque mondiale<sup>15</sup> montrent que les TIC, en particulier l'accès rapide à l'Internet, accélèrent la croissance économique, notamment dans les pays moins avancés. A titre d'exemple de l'incidence de l'utilisation des télécommunications/TIC, on peut citer les éléments suivants:

- Selon les estimations, d'ici à 2025, l'impact économique mondial des TIC pourrait se chiffrer en milliers de milliards de dollars USD<sup>16</sup>. Les retombées économiques de l'Internet mobile se situeront, chaque année, entre 3,7 et 10,8 trillions USD. D'ici à 2025, si les niveaux de pénétration du large bande sur les marchés émergents atteignaient ceux observés actuellement dans les pays d'Europe occidentale, le PIB pourrait augmenter de 300 à 420 milliards USD et 10 à 14 millions d'emplois pourraient être créés<sup>17</sup>.
- Dans un de ses rapports, la Commission sur le large bande<sup>18</sup> prévoit que les applications de santé disponibles grâce au large bande mobile vont faire baisser les coûts, par exemple en permettant aux médecins de dispenser des soins à distance (diagnostic ou suivi à distance) ou en accompagnant les soins préventifs. On estime que la santé sur mobile pourrait faire économiser 400 milliards USD aux pays développés en 2017 et sauver un million de vies en cinq ans en Afrique subsaharienne<sup>19</sup>.
- On estime que 2,5 milliards d'individus dans le monde n'ont pas de compte bancaire. Les services financiers utilisant les TIC représentent pour de nombreux pays la possibilité d'offrir aux pauvres un accès aux services bancaires.
- Les petites et moyennes entreprises (PME) qui consacrent plus de 30% de leur budget aux technologies sur le web accroissent leurs recettes neuf fois plus rapidement que les PME qui y consacrent moins de 10%<sup>20</sup>.
- Les solutions TIC, par leur nature très innovante, offrent un vaste potentiel pour résoudre les problèmes d'environnement. On estime que la part du secteur des TIC dans les émissions des gaz à effet de serre est de 2 à 2,5%, mais, dans le même temps, une utilisation intelligente des TIC peut permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 25%<sup>21</sup>.

Source: Divers.

## 2.2.2 Inégalité et exclusion numérique

### 2.2.2.1 La fracture numérique

Malgré cette croissance rapide de l'accès aux télécommunications/TIC et de l'utilisation de ces technologies, près de 4,4 milliards de personnes, soit environ deux tiers de la population mondiale, n'ont toujours pas accès à l'Internet. Bien plus, 92% de la population des 49 pays désignés par les Nations Unies comme étant les pays les moins avancés (PMA) (où vivent près de 890 millions de personnes) ne peuvent toujours pas avoir accès, de façon régulière, à ce qui constitue la plus vaste bibliothèque et le plus gros marché du monde. Etant donné que 53% des habitants des pays en développement vivent dans les zones rurales, le défi à relever en ce qui concerne les infrastructures pour connecter l'ensemble de cette population à l'Internet haut débit est immense.

Plus important encore, les réseaux utilisant les télécommunications/TIC et la maîtrise des TIC sont à la base de l'économie numérique de demain. Deux tiers de la population mondiale ne peuvent donc pas actuellement acquérir de compétences dans le domaine des outils numériques ni développer de telles compétences, ces mêmes compétences qui demain feront la différence pour ce qui est de la compétitivité des pays. L'Encadré 2 montre qu'il existe de grandes disparités entre les pays développés et les pays en développement.

15 Qiang (2009), cité dans une publication de la Banque mondiale (2009): Information et communications pour le développement, 2009.

16 McKinsey Global Institute (2013): «Disruptive technologies: Advances that will transform life, business, and the global economy».

17 Ibid.

18 La Commission sur le large bande (2013): La situation du large bande en 2013: L'universalisation du large bande.

19 GSMA/PwC (2012): Touching Lives through Mobile Health: Assessment of the Global Market Opportunity.

20 McKinsey & Company (2009): Mobile broadband for the masses.

21 La Commission sur le large bande (2012): Le large bande une passerelle entre les TIC et les mesures en faveur du climat pour une économie à faible empreinte carbone.

## Encadré 2: Mesure de la fracture numérique à l'aide de l'indice de développement des TIC

Figure 1: La fracture numérique: abonnements au large bande mobile actifs (graphique de gauche) et abonnements au large bande fixe (filaire) (graphique de droite)

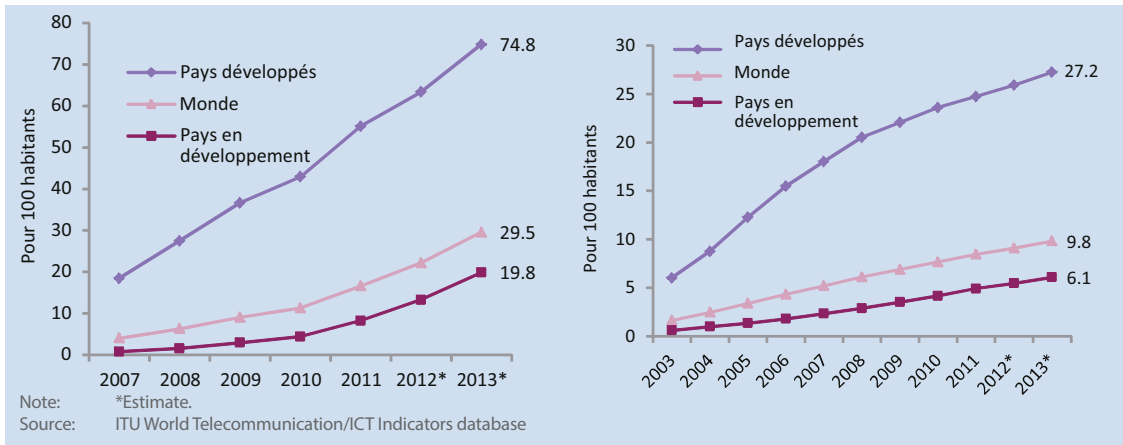
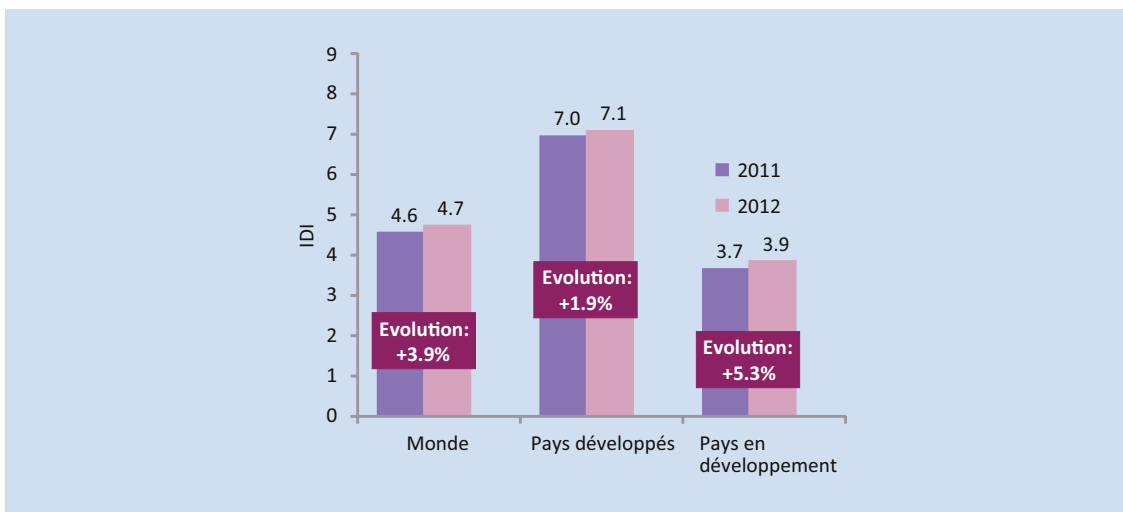


Figure 2: Indice de développement des TIC, monde et par niveau de développement



L'indice de développement des TIC (IDI) est un outil utile qui permet de comparer les différences constatées dans le développement des télécommunications/TIC. Cet indice intègre en effet plusieurs indicateurs relatifs aux télécommunications/TIC en une seule et même valeur et son analyse fait apparaître que les disparités entre pays développés et pays en développement sont importantes: en 2012, la valeur moyenne de l'indice IDI pour les pays développés était exactement le double de ce qu'elle est pour les pays en développement (5,8%). Dans le même temps, la valeur moyenne de l'indice IDI pour les pays en développement (5,8%) progresse plus vite que celle pour les pays développés (3,5%). Alors que les pays développés sont proches de la saturation, en particulier pour ce qui est des abonnements au cellulaire mobile ou de l'accès des ménages aux télécommunications/TIC, les pays en développement, où les taux de pénétration sont bien inférieurs, ont une marge de progression importante.

Source: Rapport de l'UIT "Mesurer la société de l'information", 2013.

### 2.2.2.2 La fracture numérique entre les hommes et les femmes

Dans de nombreux pays, les femmes ne sont pas à égalité avec les hommes en ce qui concerne les télécommunications/TIC, qu'il s'agisse de l'acquisition de compétences spécialisées dans ce domaine, de l'éducation, de la technologie, des réseaux ou du capital. Dans un pays en développement, une femme a 21% moins de chances qu'un homme d'avoir un téléphone mobile<sup>22</sup>. Dans les pays en développement, les femmes sont 16% moins nombreuses que les hommes à utiliser l'Internet (contre seulement 2% dans les pays développés) ce qui donne à penser que, dans de nombreux pays, les femmes se connectent plus lentement et plus tardivement que les hommes. Il en résulte de graves conséquences pour la capacité des femmes à utiliser l'Internet pour avoir accès à l'information et acquérir les compétences essentielles en matière de télécommunications/TIC, sans lesquelles elles ne pourront pas participer à l'économie numérique d'aujourd'hui et y travailler.

La réduction de la fracture numérique entre les hommes et les femmes permettrait à 300 millions de femmes supplémentaires<sup>23</sup> de bénéficier des avantages des technologies hertziennes et ces femmes pourraient ainsi participer pleinement à l'économie et exploiter tout leur potentiel. Un milliard trois cents millions d'internautes sont des femmes (soit 37% des femmes dans le monde) et 1,5 milliard sont des hommes (soit 41% des hommes). En d'autres termes, on compte dans le monde environ 200 millions de moins de femmes que d'hommes qui utilisent l'Internet<sup>24</sup>. Si aucune mesure n'est prise, cet écart va se creuser et sera d'environ 350 millions dans trois ans. Le fait que les femmes soient plus nombreuses à se connecter ne peut être que bénéfique pour l'ensemble de la société: par exemple, le fait d'avoir 600 millions de femmes ou de jeunes filles supplémentaires en ligne pourrait se traduire par une augmentation du PIB de 13 à 18 milliards USD<sup>25</sup>.

### 2.2.2.3 Les télécommunications/TIC et les personnes handicapées

On compte environ 1 milliard de personnes handicapées dans le monde (soit près de 15% de la population mondiale) dont 80% vivent dans les pays en développement.

Des obstacles non négligeables freinent encore l'inclusion sociale et économique de ce groupe de population important. Les télécommunications/TIC jouent un rôle fondamental dans l'autonomie des personnes handicapées, mais des problèmes importants restent à résoudre: a) réduire le coût élevé des technologies d'assistance (y compris le coût de la technologie proprement dite ainsi que le coût des services d'évaluation, de formation et d'appui); b) l'absence d'accès aux télécommunications/TIC pour les personnes handicapées ainsi que l'inexistence de politiques visant à encourager une généralisation de l'utilisation de ces technologies; etc) une disponibilité et une utilisation limitées des télécommunications/TIC en général<sup>26</sup>.

### 2.2.3 Risques et problèmes découlant de la croissance des télécommunications/TIC

Le rôle croissant des télécommunications/TIC est prometteur mais le développement de l'environnement des TIC a des effets "collatéraux". Les progrès accomplis dans le domaine des communications apportent des avantages considérables mais font naître aussi de nouveaux risques.

#### 2.2.3.1 Instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC

Du fait de l'accroissement du volume du commerce électronique et des transactions financières en ligne, de la mise à disposition de services publics, de l'engouement pour les réseaux de partage et les réseaux sociaux, l'instauration et le maintien de la confiance dans l'utilisation des télécommunications/TIC demeurera une préoccupation majeure. Alors que l'intégration des télécommunications/TIC dans l'économie et dans nos sociétés se poursuit, il est indispensable, pour les pouvoirs publics, les entreprises et les particuliers, de pouvoir avoir accès en permanence à des TIC fiables et sécurisées. Promouvoir la cybersécurité ainsi que la coopération et la coordination internationales dans ce domaine demeure une priorité essentielle.

22 GSMA/Cherie Blair Foundation for Women (2010).

23 La Commission sur le large bande (2013): La situation du large bande en 2013: L'universalisation du large bande.

24 UIT (2013): Données et chiffres concernant les TIC.

25 Intel, rapport «Les femmes et le web», janvier 2013.

26 Rapport de synthèse sur la consultation relative aux TIC en vue de la Réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement (HLMDD) (68ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies (2013): «Utiliser les TIC pour instaurer un cadre de développement tenant compte de la question du handicap».

On estime à 1 000 milliards USD<sup>27</sup> le coût de la cybercriminalité dans le monde, et ce chiffre pourrait tripler d'ici à 2020 si les entreprises ne mettent pas en place des politiques de défense<sup>28</sup>. Les menaces sont toujours plus nombreuses: il ne se passe pas un jour sans qu'un nouveau logiciel malveillant n'apparaisse, soit des centaines de fois plus fréquemment qu'au cours de la dernière décennie. Pas moins de 6,5 millions de nouveaux logiciels malveillants ont été découverts en 2013<sup>29</sup>.

Près de 69% des cadres dirigeants interrogés lors du Forum économique mondial<sup>30</sup> craignaient que les cyberattaques soient toujours plus sophistiquées et plus efficaces que les mécanismes de défense mis en place par leurs entreprises. Quand on sait qu'une grande multinationale s'attend à être victime de jusqu'à 10 000 cyberattaques par jour, près de 40% des entreprises interrogées estimaient qu'elles dépensaient beaucoup trop peu pour se protéger contre ce phénomène.

On constate qu'actuellement les cyberattaques et délits connexes sont toujours plus sophistiqués et exploitent les nouvelles plateformes technologiques (le nuage, les données massives et ouvertes, le web 2.0, les réseaux sociaux etc.). Pourtant, les pays ne cessent de lutter pour contrer ces menaces et il leur sera donc difficile de ne pas se laisser distancer face à l'évolution rapide de l'environnement/du secteur des télécommunications/TIC.

Il n'est pas aisé de faire des projections sur l'avenir compte tenu de la nature dynamique et fluide du cyberspace, mais il est clair que la croissance et l'évolution des risques et des problèmes liés à l'utilisation des télécommunications/TIC sont directement proportionnelles à la croissance et à l'évolution de l'environnement/du secteur des télécommunications/TIC. Par conséquent, la cybersécurité – ou plutôt l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC – restera au premier rang des priorités des programmes nationaux, régionaux et internationaux.

### 2.2.3.2 Protection des plus vulnérables

Ce sont les jeunes qui dans le monde utilisent le plus les télécommunications/TIC. Aujourd'hui, 30% d'entre eux appartiennent à la génération du numérique (c'est-à-dire qu'ils sont parfaitement au fait de ces technologies, véritable catalyseur de la société de l'information). Le Rapport de l'UIT intitulé "Mesurer la société de l'information"<sup>31</sup> (2013) fait apparaître qu'au cours des cinq prochaines années le nombre de jeunes nés avec le numérique devrait doubler dans les pays en développement. Or, les jeunes et les enfants sont eux aussi exposés aux nouveaux risques liés à l'utilisation des télécommunications/TIC et vulnérables, en particulier s'ils sont mal préparés à affronter ces risques et insuffisamment protégés par la législation. Ces risques sont nombreux pour les jeunes en ligne, en particulier les enfants: pornographie infantile, sollicitations à des fins sexuelles, brimades, exposition à des contenus dangereux et violation de la vie privée, pour n'en citer que quelquesuns.

Il ressort d'une enquête menée dans le cadre d'une revue de consommateurs qu'un million d'enfants ont été victimes de harcèlement, de menaces ou d'autres formes de brimades sur Facebook en 2011<sup>32</sup>. D'autres statistiques et d'autres études montrent qu'aujourd'hui 72% des adolescents ont un profil sur les réseaux sociaux. Pour près de la moitié d'entre eux (47%)<sup>33</sup> ce profil public peut être vu par n'importe qui et seulement 15% de ces adolescents<sup>34</sup> ont contrôlé leurs paramètres de sécurité et de confidentialité sur leur compte de réseaux sociaux.

Les initiatives récentes prises en faveur de la protection en ligne des enfants visent non seulement à combattre ces risques et à les réduire mais aussi à donner aux jeunes les moyens d'être des citoyens numériques à part entière et de participer activement à la vie civique et sociale en ligne de façon responsable et dans le respect de l'éthique. L'adoption d'un train de mesures détaillées en faveur de la protection et de l'autonomisation des jeunes nécessite une approche multiparties prenantes associant toute une palette d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

27 McAfee, Centre d'études stratégiques et internationales (2013): Les retombées économiques de la cybercriminalité et de cyberespionnage, juillet 2013.

28 Forum économique mondial en collaboration avec McKinsey & Company: Risques et responsabilités dans un monde hyperconnecté, janvier 2014.

29 Symantec Intelligence Report: janvier 2013.

30 World Economic Forum in collaboration with McKinsey & Company: Risk and Responsibility in a Hyperconnected World, January 2014.

31 UIT (2013): Mesurer la société de l'information.

32 Consumer Reports Magazine survey June 2011.

33 Teen Online & Wireless Safety Survey: Cyberbullying, Sexting and Parental Controls. Cox Communications Teen Online and Wireless Safety Survey in Partnership with the National Center for Missing and Exploited Children, 2009.

34 National Cyber Security Alliance (NCSA)-MacAfee Online Safety Study, 2011.

Les pays d'Amérique du nord et d'Europe et certains pays d'Asie ont beaucoup investi pour comprendre le comportement des jeunes en ligne et mettre en œuvre des stratégies pour les protéger, mais nos connaissances de leurs vulnérabilités et de leurs besoins dans d'autres pays du monde, en particulier dans ceux où les taux de pénétration de l'Internet restent faibles, sont encore très lacunaires.

### 2.2.3.3 Les télécommunications/TIC et les changements climatiques

La poursuite des émissions des gaz à effet de serre qui résulte des activités industrielles et commerciales est au cœur de la problématique des changements climatiques. Le secteur des télécommunications/TIC joue un rôle essentiel dans la solution du problème mais, dans le même temps, il est responsable de 2 à 2,5% des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, soit 1 gigatonne de dioxyde de carbone chaque année. Les experts estiment que les ordinateurs personnels et d'autres dispositifs des utilisateurs finals sont responsables d'environ 40% des émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation des TIC, et que la part des réseaux de télécommunication et des centres de données s'établit respectivement à 24% et 23%. Ce constat est confirmé dans le rapport SMART 2020<sup>35</sup>, qui indique par ailleurs que le taux de croissance des émissions de gaz à effet de serre imputables au secteur des télécommunications/TIC était de 6,1% entre 2002 et 2011, même si ce taux devrait ralentir et chuter à 3,8% d'ici à 2020. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) indique que la part du secteur des TIC représente déjà plus de 5% de la consommation mondiale totale d'électricité et que la consommation totale de ce secteur pourrait doubler d'ici à 2022 et atteindre, à l'horizon 2030<sup>36</sup>, le triple du taux de 2010. En outre, l'Université des Nations Unies précise que, pour la seule année 2013, 67 millions de tonnes métriques d'équipements électriques et électroniques ont été commercialisées et que 53 millions de tonnes métriques de déchets d'équipements électriques et électroniques ont été détruites dans le monde.

### 2.2.4 Evolution de l'environnement/du secteur des télécommunications/ TIC

Sous l'effet de l'évolution vers les réseaux de prochaine génération tout IP, filaires ou hertziens, la convergence transforme le secteur des télécommunications/TIC, ouvre de vastes perspectives mais pose des problèmes aussi bien aux opérateurs du secteur, qu'aux régulateurs et aux décideurs, à l'échelle nationale et internationale. Elle redessine les relations entre les plateformes de télécommunication et les plates-formes médias auparavant hétérogènes et permet d'offrir des services verticaux distincts sur des plates-formes horizontales unifiées. Ainsi, les plateformes technologiques auparavant cloisonnées (propres à un service) prennent désormais en charge des services et des applications vocales, de données et vidéo. La convergence gomme les frontières entre des marchés de services autrefois distincts et rend nécessaire une refonte des politiques et des réglementations classiques, y compris un renforcement des mesures de sécurité publique. Les frontières entre services fixes et services mobiles, entre systèmes filaires et systèmes hertziens, deviennent de plus en plus floues avec le passage progressif aux réseaux de télécommunication hybrides qui permettront un acheminement du trafic et des données d'un réseau à un autre, sans solution de continuité et sans interruption du service.

La combinaison de l'Internet mobile et de l'Internet des objets, qui s'inscrit dans les nouvelles avancées du secteur des télécommunications/TIC, est en passe de devenir l'une des technologies de rupture majeures de la décennie à venir<sup>37</sup>. En fait, l'arrivée du numérique, qu'il s'agisse des dispositifs, des réseaux, des services ou des applications, représente un profond changement qui transforme radicalement les grands secteurs d'activité économique.

Les pays adaptent et actualisent leurs politiques pour tenir compte des progrès technologiques et de l'évolution des marchés; en conséquence, leurs politiques relatives aux télécommunications/TIC s'inscrivent de plus en plus dans une perspective intersectorielle élargie<sup>38</sup> (Figure 2).

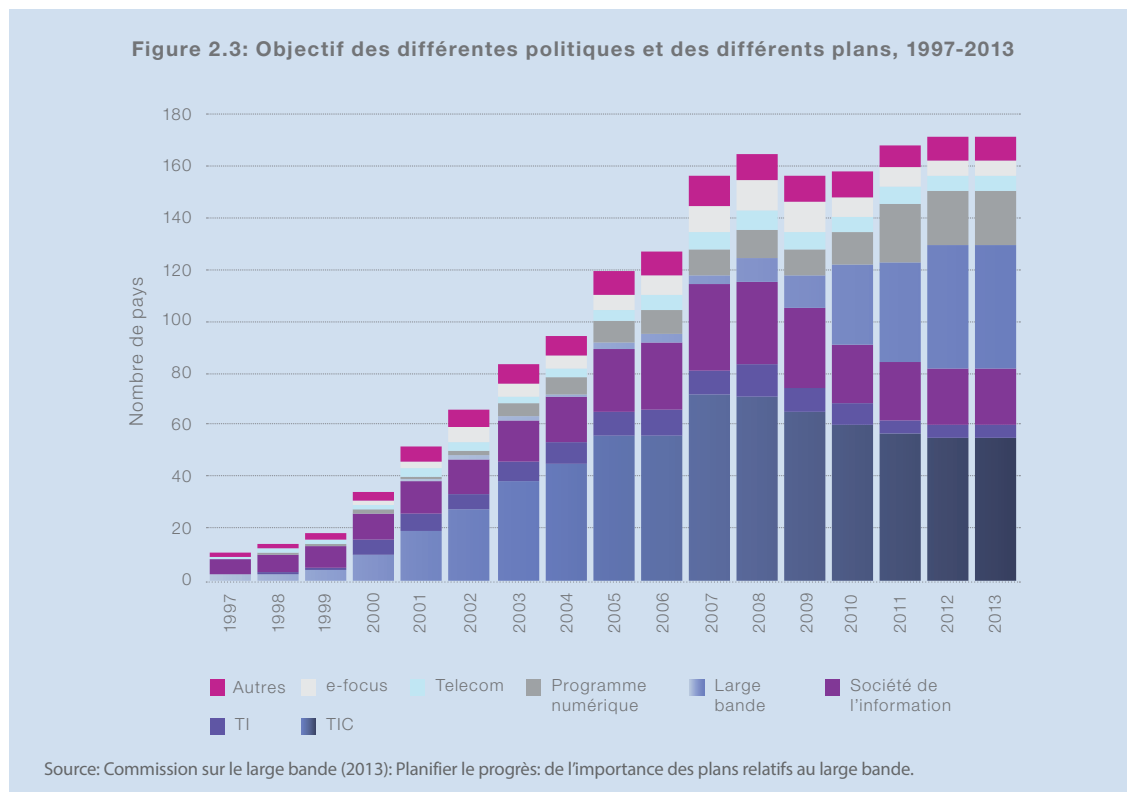
35 SMART 2020: Enabling the low carbon economy in the information age.

36 Agence internationale de l'énergie: Powering down to save energy need not be a turn-off, janvier 2013.

37 McKinsey Global Institute (2013): Disruptive technologies: Advances that will transform life, business, and the global economy.

38 Par exemple, l'Agenda numérique 2004 du Chili, Le Plan Digital Czech Republic 2011, la Stratégie Ecuador Digital 2.0 en 2011, le Plan France numérique 2010, le Plan Digital Gabon 2011, la Stratégie numérique de la Grèce en 2006, le Plan d'action pour le renouvellement numérique de la Hongrie en 2010, le Plan Italia Digitale de l'Italie en 2010, l'Agenda numérique 2011 du Mexique, la Stratégie numérique d'Oman, celle du Royaume Uni en 2005, et le Programme numérique de l'Uruguay (2008-2010).

**Figure 2: Evolution au fil du temps, des politiques des pays relatives aux télécommunications/TIC, 1997-2013**



Dans l'environnement d'aujourd'hui placé sous le signe de la convergence, il est de plus en plus difficile pour les régulateurs d'adopter les outils réglementaires appropriés pour réagir face aux nouveaux comportements du marché et répondre au besoin croissant d'assurer la protection du consommateur. Cet environnement devient de plus en plus complexe du fait que de multiples acteurs sont aujourd'hui présents sur les mêmes marchés, alors qu'ils relèvent de régimes différents: par exemple, pour la fourniture des services vocaux, les opérateurs de télécommunication traditionnels sont en concurrence non seulement avec les acteurs présents sur les marchés voisins, tels que les fournisseurs de services Internet ou les câblo-opérateurs, mais aussi avec des acteurs opérant dans les couches supérieures, par exemple les fournisseurs de contenus et d'applications, comme les fournisseurs de services OTT.

L'infrastructure intersectorielle et universelle des télécommunications/TIC contraint aujourd'hui les régulateurs des télécommunications/TIC à dépasser les modèles classiques de réglementation qui s'articulaient autour des quatre grands axes suivants: réglementation de l'accès aux réseaux et aux services, concurrence équitable, protection des intérêts des consommateurs et promotion de l'accès universel. Très récemment, les contenus électroniques, la cybersécurité, la protection des données, les questions de

confidentialité et d'environnement sont entrés dans leur domaine de compétence<sup>39</sup>. Comme on l'a déjà dit plus haut, l'utilisation accrue des applications et des services en ligne pour communiquer et pour les transactions économiques (par exemple les réseaux sociaux, les services d'informatique en nuage, les paiements électroniques et d'autres services bancaires sur mobile) met en lumière une multitude de nouveaux problèmes de réglementation.

Dans cet environnement très dynamique, les régulateurs doivent se demander s'ils ont tous les outils nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des marchés. Ils doivent aussi déterminer s'il faut adopter de nouvelles mesures pour garantir des conditions offrant des chances égales à tous les opérateurs. En outre, lorsque le recours à des fonds publics est nécessaire, des politiques claires concernant les modalités d'utilisation de ces fonds doivent être définies.

<sup>39</sup> UIT (2012): Tendances des réformes dans les télécommunications: Une réglementation intelligente dans un monde placé sous le signe de la convergence.



Face à l'évolution de l'environnement/du secteur des télécommunications/TIC, certains gouvernements ont poursuivi la réforme de leurs structures institutionnelles et organisationnelles en envisageant de regrouper plusieurs autorités de régulation distinctes s'occupant de différents domaines des télécommunications et de la radiodiffusion en une seule et même autorité des communications/TIC postconvergence<sup>40</sup>.

Etant donné que bon nombre des services acheminés sur les réseaux utilisant les télécommunications/TIC sont, par nature, transnationaux et transfrontières, il restera essentiel de renforcer la coopération transfrontière, régionale et internationale pour que tous les citoyens du monde puissent bénéficier, à tout moment et en tout lieu, d'un accès sûr, sécurisé et financièrement abordable.

La révision des cadres politiques et réglementaires existants qui régissent l'utilisation des télécommunications/TIC afin de s'adapter à l'évolution rapide de l'environnement numérique est un processus de longue haleine qui nécessite une coordination avec de nombreuses parties prenantes en vue de définir des approches inscrites dans une perspective d'avenir et susceptibles d'attirer et de mobiliser, sur la durée, les énormes investissements dans les réseaux qui sont nécessaires.

Diverses organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des représentants de la société civile, des multinationales, des représentants des milieux universitaires et des fondations commencent à s'investir dans cet environnement/ce secteur des télécommunications/TIC de plus en plus complexe. Par exemple, la nouvelle stratégie suivie par le Groupe de la Banque mondiale en ce qui concerne les TIC vise à aider les pays en développement à utiliser ces technologies pour transformer la fourniture des services de base, stimuler l'innovation et les gains de productivité et améliorer la compétitivité<sup>41</sup>. D'autres initiatives qui voient le jour, par exemple la conclusion de partenariats secteur public-secteur privé ou de partenariats multi-parties prenantes, peuvent contribuer dans une très large mesure à l'évolution de l'environnement/du secteur des télécommunications/TIC. Par conséquent, la collaboration entre les divers acteurs en place et les nouveaux acteurs sera déterminante pour l'avenir de l'environnement/du secteur des télécommunications/TIC.

### 3 Analyse de la situation pour les Secteurs de l'UIT

#### 3.1 Analyse de la situation pour l'UIT-R

Le principal défi pour le Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R) est de rester en phase avec les changements, rapides et complexes, qui se produisent dans le monde des radiocommunications internationales, tout en répondant dans les meilleurs délais aux besoins du secteur des radiocommunications et du secteur de la radiodiffusion, en particulier, mais aussi des membres dans leur ensemble. Dans un environnement caractérisé par une évolution permanente et par une augmentation constante des demandes de produits et de services de la part de ses membres, le Secteur doit tout faire pour s'adapter et rester aussi réactif que possible afin de relever ces défis.

Conformément à l'article 1 de la Constitution de l'UIT, l'UIT-R est résolu à créer un environnement propice par le biais de la gestion des ressources internationales du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites des satellites. La gestion mondiale des ressources que constituent le spectre et les orbites exigeant un niveau élevé de coopération internationale, l'une de nos tâches principales à l'UIT-R est de faciliter les négociations intergouvernementales complexes qui doivent être menées pour élaborer des accords juridiquement contraignants entre Etats souverains. Ces accords figurent dans le Règlement des radiocommunications et dans les plans mondiaux ou régionaux adoptés pour les différents services de Terre et services spatiaux.

Le domaine des radiocommunications recouvre les services de Terre et les services spatiaux, qui revêtent une importance cruciale et croissante pour l'édification de l'économie mondiale du XXI<sup>e</sup> siècle. On assiste à une augmentation phénoménale de l'utilisation des systèmes hertziens dans une multitude d'applications. Les normes internationales de radiocommunication (comme celles qui figurent dans les recommandations de l'UIT-R) sous-tendent l'ensemble du cadre des télécommunications mondiales, et continueront de servir de plate-forme pour toute une gamme de nouvelles applications hertziennes.

Le domaine des radiocommunications comprend également les systèmes de télécommande et de télémétrie aéronautiques, les services par satellite, les communications mobiles, les signaux de détresse et de sécurité en mer, la radiodiffusion numérique, les satellites de météorologie et les systèmes de prévision et de détection des catastrophes naturelles.

40 UIT (2013): Réglementation et protection du consommateur dans un environnement placé sous le signe de la convergence.

41 Groupe de la Banque mondiale (2012): ICT for Greater Development Impact, Sector Strategy.

Conformément au Règlement des radiocommunications, l'inscription des fiches de notification relatives aux systèmes spatiaux et de Terre, avec les publications qui leur sont associées, est essentiel à la mission de l'UITR.

Le développement de systèmes de radiocommunication destinés à être utilisés pour l'atténuation des effets des catastrophes et les opérations de secours constitue un besoin qui ne cesse d'augmenter et dont la satisfaction revêtira une importance déterminante dans l'avenir. Les télécommunications sont en effet primordiales dans toutes les phases de la gestion d'une catastrophe; l'intervention de services de radiocommunication d'urgence en cas de catastrophe recouvre entre autres les aspects suivants: prévision et détection des catastrophes, alerte et opérations de secours.

En matière de changements climatiques, le travail de l'UIT-R porte essentiellement sur l'utilisation des télécommunications/TIC (différents équipements et diverses technologies de radiocommunication et de télécommunication) pour la surveillance des changements météorologiques et climatiques, ainsi que la prévision, la détection et l'atténuation des effets des ouragans, typhons, cyclones, tremblements de terre, tsunamis, catastrophes causées par l'homme, etc.

Les parties prenantes, institutions officielles, opérateurs de télécommunication publics ou privés, constructeurs, organismes scientifiques ou industriels, organisations internationales, bureaux de consultants, universités, institutions techniques, etc., devront continuer, par l'intermédiaire des procédures associées aux conférences mondiales des radiocommunications et aux commissions d'études, de prendre des décisions sur les moyens les plus efficaces et les plus rentables d'exploiter la ressource limitée que constituent le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites, qui revêtira une importance cruciale et croissante, d'un point de vue économique, pour l'édification de l'économie mondiale du vingt et unième siècle.

L'UIT-R doit veiller dans ses activités à trouver le juste équilibre:

- entre la nécessité d'une harmonisation au niveau mondial (pour tirer parti des économies d'échelle, de la connectivité et de l'interopérabilité) et la nécessité de ménager une certaine souplesse dans l'attribution des fréquences du spectre radioélectrique;
- entre la nécessité de faire une place aux nouveaux systèmes, applications et technologies qui voient le jour et la nécessité de protéger les services de radiocommunication existants.

### 3.2 Analyse de la situation pour l'UIT-T

Le Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) exerce ses activités dans un environnement et un écosystème concurrentiels, complexes et en évolution rapide.

Il faut des normes internationales de grande qualité et répondant à la demande, qui devraient être élaborées rapidement suivant les principes de connectivité mondiale, d'ouverture, d'accessibilité financière, de fiabilité, d'interopérabilité et de sûreté. Des technologies clés, permettant de nouveaux services et de nouvelles applications et favorisant l'édification de la société de l'information, voient le jour et devraient être prises en compte dans les activités de l'UIT-T.

Indépendamment des membres actuels de l'UIT-T, qu'il convient de garder, il faut attirer et encourager de nouveaux membres de l'industrie et du monde universitaire et promouvoir la participation des pays en développement au processus de normalisation ("Réduire l'écart en matière de normalisation").

La coopération et la collaboration avec d'autres organismes de normalisation ainsi que les consortiums et forums compétents sont indispensables pour éviter au maximum les incompatibilités entre les travaux, parvenir à l'utilisation efficace des ressources et intégrer des compétences extérieures à l'UIT.

La révision du Règlement des télécommunications internationales (RTI) établira un cadre mondial réaménagé pour les activités de l'UIT-T.

### 3.3 Analyse de la situation pour l'UITD

Les pays du monde entier prennent de plus en plus conscience que les TIC sont le moteur essentiel de la croissance économique et du développement social. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'UIT a depuis longtemps pour objectif central de faire avancer le développement des télécommunications/TIC dans le monde entier, objectif qui revêt une importance encore plus cruciale ces dernières années, alors que le progrès technologique confère aux télécommunications/TIC un rôle capital dans chaque facette de notre vie. Plutôt qu'une fin en soi, les télécommunications/TIC sont le principal moteur de la croissance des autres secteurs.

Des progrès considérables ont été accomplis depuis l'établissement des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2000 et la définition par le SMSI en 2003 et 2005 des cibles en matière de connectivité aux télécommunications/TIC. Il est essentiel de réunir les

bonnes conditions pour atteindre pleinement ces objectifs. La priorité doit être donnée au développement des infrastructures, en particulier pour les communications large bande ainsi que la fourniture d'applications et de services utilisant les télécommunications/TIC. Le renforcement des capacités humaines et la mise en place d'un environnement réglementaire solide, prévisible et propice garantiront un développement technologique durable.

Compte tenu de l'importance des contenus locaux et de leur rôle dans le développement de l'utilisation du large bande, les pays confrontés à des obstacles linguistiques ou culturels devraient accorder toute l'attention voulue à la production d'une proportion significative de contenus locaux. En conséquence, la création de contenus locaux pour favoriser le déploiement des services large bande et en accroître le taux de pénétration, pour développer la cybersanté, le cyberapprentissage et le cybercommerce de façon à répondre à la demande de contenus locaux et le fait d'encourager les pays partageant une culture ou une langue commune ou similaire à élaborer des contenus locaux, pourraient contribuer à accélérer l'accès continu aux services large bande.

Le cyberspace ne connaissant pas de frontières, le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UITD) reconnaît l'importance de la coopération internationale en vue d'accroître la fiabilité, la disponibilité et la sécurité de l'utilisation des TIC. L'UIT-D reconnaît par conséquent qu'il faut d'urgence aider les pays à élaborer des mesures concrètes pour la mise en oeuvre de leurs cadres nationaux de cybersécurité, afin de répondre aux préoccupations des différentes parties prenantes à cet égard, ainsi que rendre possible l'échange de bonnes pratiques et contribuer à cet échange à l'échelle mondiale. En conséquence, l'UIT jouera un rôle de premier plan pour faciliter la coopération susmentionnée.

Au nombre des pays auxquels les TIC vont apporter les plus gros avantages figurent les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID), les pays sans littoral et les pays dont l'économie est en transition qui, tous, méritent une attention particulière. Les télécommunications d'urgence et les questions de genre sont également des domaines prioritaires dans les activités de l'UIT-D. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, il faudra, pour réussir, collaborer étroitement avec les membres de l'UIT et mobiliser des ressources à travers des partenariats public-privé.

Il faut encourager la mise en place d'une culture de l'innovation à l'UIT-D. Nous scrutons en permanence les activités du Bureau de développement des télécommunications (BDT) en nous demandant comment offrir des produits et des services innovants, ce qui nous oblige à avoir un regard critique sur notre positionnement par rapport aux agences de développement des télécommunications/TIC et nous incite à rechercher en permanence de nouvelles possibilités d'amélioration. L'importance croissante de l'innovation est reconnue dans le monde entier. En effet, sans innovation les pays et les entreprises ne pourront pas sortir de la récession économique mondiale et prospérer dans l'économie actuelle en réseau, mondialisée et très concurrentielle. L'innovation est un puissant vecteur du développement et permet de relever les défis sociaux et économiques. Les services innovants facilités par le large bande tels que les paiements sur mobile, la santé sur mobile ou l'éducation sur mobile peuvent radicalement changer la vie des personnes et des communautés et transformer les sociétés dans leur ensemble. L'accès aux télécommunications/TIC peut donner à des centaines de millions d'habitants des pays en développement la possibilité d'être eux-mêmes les agents de leur bien-être social et économique.

La mission de l'UIT-D n'est donc pas simplement d'assurer la connectivité comme une fin en soi, mais plutôt d'encourager les utilisations novatrices des télécommunications/TIC, qui améliorent considérablement la vie de chacun.

Union  
internationale  
des télécommunications  
Place des Nations  
CH-1211 Genève 20  
Suisse